

PREFECTURE DE LA VIENNE
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2020-DCPPAT/BE-088 en date du 3 juin 2020, une enquête publique est ouverte pendant **32 jours du vendredi 10 juillet 2020 (14h00) au lundi 10 août 2020 (17h00)**, dans la commune de THURAGEAU sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Président de la SAS NORDEX 75, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien composé de 7 éoliennes et 4 postes de livraison, sur la commune de THURAGEAU, activité qui relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact, sera déposé à la mairie de THURAGEAU afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

- **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 18h00**
- **le mercredi de 8h00 à 12h00**

Monsieur Gilbert BUF officier supérieur de l'armée de l'air en retraite, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 5 mars 2020, recevra en personne à la mairie de THURAGEAU les observations du public :

- **le vendredi 10 juillet 2020 : 14h00 à 17h00,**
- **le mardi 21 juillet 2020 : 14h00 à 17 h00,**
- **le mercredi 29 juillet 2020 : 09h00 à 12h00,**
- **le jeudi 06 août 2020 : 14h00 à 17h00,**
- **le lundi 10 août 2020 : 14h00 à 17h00.**

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront également pendant toute la durée de l'enquête :

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de THURAGEAU 1 place Gérard Bourguignon – 86110 Thurageau siège de l'enquête;
- être déposées sur le registre électronique d'enquête à l'adresse suivante : **mirebalais.projet-eolien-nordex@enquetepublique.net**
ou
- être déposées en se connectant sur le lien suivant: **<http://mirebalais.projet-eolien-nordex.enquetepublique.net>**

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement, 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Environnement et à la Mairie de THURAGEAU, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la SAS NORDEX 75 23 rue d'Anjou 75 008 PARIS.M. Adrien LOISELET Tél:01 55 93 94 52 – Mail : ALOiselet@nordex-online.com